

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 27 novembre 2023

Date de convocation : 2 octobre 2023	Nombre de membres { présents : 45 absents : 38
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 29 novembre 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 45  
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2023-33  
Abstentions, blancs ou nuls : 0

**OBJET : Fonds vert pour l'éclairage public (2023 et 2024)**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures 10 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 45 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON  
M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente  
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons  
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons  
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans  
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire  
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts  
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. COUVRAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha  
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac  
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac  
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU  
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente  
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha  
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers  
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie  
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré  
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts  
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons  
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie  
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers

M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN  
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage  
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER  
M. BARIBAS Patrick, suppléant de M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts  
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire  
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY  
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage  
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE  
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré  
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély  
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes  
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ  
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes  
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon  
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES  
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers  
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire  
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha  
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord  
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 38 délégués.

M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT  
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac  
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE, excusé  
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES  
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes  
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER  
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN  
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans  
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron  
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac, excusé  
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire, excusé  
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée  
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord  
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE  
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé  
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON  
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE  
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon  
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire, excusé  
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac, excusé  
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé  
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans  
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé  
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé  
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé  
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER  
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES  
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée  
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé  
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac  
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président rappelle que, par une circulaire du 30 janvier 2023, le Préfet de la Charente-Maritime a présenté aux communes et EPCI la dotation 2023 du Fonds d'accélération de la transition écologique, dit « Fonds vert », dont l'objectif est « d'offrir à toutes les collectivités des ressources nouvelles pour accélérer leur transition écologique ».

Au chapitre du renforcement de la performance environnementale, outre la rénovation énergétique des bâtiments publics, le SDEER est intéressé au premier chef par les dispositions relatives à la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Dans le courant de l'année 2023, 85 dossiers de demande de Fonds vert ont été déposés dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public de communes ayant transféré au SDEER leur compétence éclairage public. Ces dossiers représentent 3 285 190,29 euros de dépenses subventionnables et ont fait l'objet d'accords de financement.

Le 19 octobre 2023, le SDEER a rencontré les services de la Préfecture pour proposer de nouvelles modalités de fonctionnement pour 2024, deuxième année du « Fonds vert », en proposant de placer le SDEER comme bénéficiaire du Fonds vert en lieu et place de communes. Ainsi, pour les travaux de relamping LED :

- Le SDEER déposerait un dossier unique pour des travaux dans plusieurs communes ;
- Le SDEER percevrait la subvention pour le compte des communes concernées par ces travaux ;
- Le SDEER ajusterait sa participation financière pour que le reste à charge communal ne puisse être inférieur à 20 %.

Pour les projets de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public autres que le relamping LED, le dispositif demeurerait inchangé :

- Les communes déposeraient le ou les dossiers relatifs à leurs projets ;
- La commune percevrait la subvention du Fonds vert ;
- Le SDEER ajusterait sa participation financière pour que le reste à charge communal ne puisse être inférieur à 20 %.

Les services de la Préfecture se sont montrés favorables à ce nouveau montage. Ils ont indiqué que le montant des dépenses subventionnables dédiées aux travaux de relamping LED était susceptible de pouvoir s'élever à 2 000 000 euros pour l'année 2024.

Le plan de financement prévisionnel s'articulerait comme suit (tous montants en euros) :

DÉPENSES		RECETTES	
Total des prestations et fournitures relatives aux opérations de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	2 000 000	Subventions d'Etat (« Fonds Vert ») – 35 %	700 000
		Autofinancement SDEER – 45 %	900 000
		Participation des communes – 20 %	400 000
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>2 000 000</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>2 000 000</b>
<b>TVA (20 %)</b>	<b>400 000</b>	<b>FCTVA (20 %)</b>	<b>400 000</b>
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>2 400 000</b>	<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>2 400 000</b>

Par ailleurs, le 24 novembre 2023, les services de la Préfecture ont informé le SDEER qu'une enveloppe de 170 000 euros était susceptible d'être disponible pour financer des projets de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public à déposer encore en 2023. Les services de la Préfecture ont proposé au SDEER de déposer un dossier unique pour des travaux de relamping LED, qui concernerait plusieurs communes, à l'instar des modalités de fonctionnement envisagées pour l'année 2024.

Le plan de financement prévisionnel s'articule comme suit (tous montants en euros) :

DÉPENSES		RECETTES	
Total des prestations et fournitures relatives aux opérations de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	486 000	Subventions d'Etat (« Fonds vert ») – 35 %	170 000
		Autofinancement SDEER – 45 %	218 800
		Participation des communes – 20 %	97 200
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>486 000</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>486 000</b>
<b>TVA (20 %)</b>	<b>97 200</b>	<b>FCTVA (20 %)</b>	<b>97 200</b>
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>583 200</b>	<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>583 200</b>

M. le Président explique que l'attribution de la subvention donne lieu à la signature d'une convention financière ou d'une décision attributive de subvention. Cette convention/décision peut préciser en particulier les obligations de rendre compte et les règles de communication externe, s'agissant d'une aide « Fonds vert » – aussi bien pour le SDEER que pour les communes concernées par les travaux.

M. le Président propose au Comité :

- De lui donner mandat pour solliciter une subvention de 700 000 euros au titre du Fonds vert pour 2024 et de 170 000 euros pour 2023 ;
- D'approuver le plan de financement présenté pour les années 2023 et 2024 ;
- D'inscrire ces projets sur les exercices budgétaires 2024 à 2025 ;
- De lui donner mandat pour apporter toute modification relative aux montants totaux pour 2023 – dans la limite des programmes d'investissement du SDEER – et à la répartition des participations de chaque partie ;
- De donner mandat au Bureau pour apporter toute modification relative aux montants totaux pour 2024 – dans la limite des programmes d'investissement du SDEER – et à la répartition des participations de chaque partie ;
- De lui donner mandat pour signer tout document se rapportant à ces dossiers.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Approuve l'ensemble des propositions qui lui ont été présentées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*